



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4630

Texte de la question

M. Roland Metzinger appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des 320 candidats (dont 230 en mathématiques) admis sur les listes complémentaires des concours de recrutement des professeurs du second degré à l'issue des épreuves d'admission des CAPES externes en 1997. Seuls 176 ont été recrutés définitivement et 144 jeunes candidats n'ont pas été nommés stagiaires alors qu'ils sont reconnus compétents pour enseigner selon les critères de sélection des jurys. Leur recrutement n'entraînerait pas d'engagements budgétaires supplémentaires puisque sur les 10 355 postes proposés aux concours plus de 1 000 postes n'ont pas été pourvus. Alors que le Gouvernement a consenti un effort exceptionnel pour réemployer tous les maîtres auxiliaires à la dernière rentrée scolaire, il ne semble pas équitable qu'un effort identique ne soit pas consenti en faveur des étudiants qui se sont soumis à un concours. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour procéder au recrutement des 144 candidats aux CAPES admis sur les listes complémentaires à l'issue de la session de 1997.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Roland Metzinger](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4630

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3384

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4647